

LE PRESIDENT DE LA REGION
Laurent VIERIN

LE DIRECTEUR
SECRETAIRE DE SEANCE
Massimo BALESTRA



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné certifie qu'un extrait de la présente délibération est affiché au tableau de l'Administration régionale depuis le 21/03/2018 pendant quinze jours consécutifs.

Aoste, le 21/03/2018

LE DIRECTEUR
Massimo BALESTRA

Procès-verbal de la délibération adoptée lors de la séance du 19 mars 2018

En Aoste, le jour dix-neuf (19) du mois de mars de l'an deux mille dix-huit à huit heures et quatre minutes, s'est réuni dans la salle habituelle des séances située au deuxième étage au Palais de la Région - 1, place Deffeyes,

LE GOUVERNEMENT REGIONAL DE LA VALLEE D'AOSTE

Participent à la discussion du présent objet :

Le Président de la Région Laurent VIERIN

et les Assesseurs

Emily RINI - Vice-Président

Mauro BACCEGA

Luigi BERTSCHY

Jean-Pierre GUICHARDAZ

Aurelio MARGUERETTAZ

Alessandro NOGARA

Renzo TESTOLIN

Le procès-verbal est établi par le Directeur du Secrétariat du Gouvernement régional, M. Massimo BALESTRA

Est approuvée la délibération suivante:

N° **319** OBJET :

NOMINATION, POUR UNE PÉRIODE DE CINQ ANS, DE M. HENRI DONDEYNAZ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES DE LA FONDATION GRAND-PARADIS ET DE M. PIERLUIGI BERZIERI EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE AUX COMPTES DU PARC NATUREL DU MONT-AVIC, AU SENS DE LA LOI RÉGIONALE N° 11 DU 10 AVRIL 1997.